

D 2024 11 04 051

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 11 Avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents** : S. MANFRINI, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, W. DELAVENNE, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, D. GANNE, G. MASRARI, J-M. PALINIEWICZ, J. DIZERENS, M. GRENIER, A. BOUSSER, J. DAZIN, M. LAPTEVA,

**Absents excusés** : Y. DUMAS, M-C. ROCH, Michèle GALLET, H. GRANGE, L. JACQUEMET, M. CHALENDAR, P. GUINOT

**Absents** : V. KRYK, C. TOWNSEND, A. NEUSSER,

**Procurations**: Y. DUMAS à M. GIRIAT, M-C. ROCH à S. MANFRINI, Michèle GALLET à M. GALLET, H. GRANGE à G. MASRARI, L. JACQUEMET à C. BIOLAY, P. GUINOT à J. DIZERENS, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER,

**Assistaient** : I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELTEIN, directrice des services techniques, J. BRUNET, assistante du Maire

## **10. Travaux - Convention avec le Département pour la création du carrefour de la RD1005 avec la rue des Bougeries**

La commune est en cours d'aménagement du carrefour de la route de Genève/RD 1005 et de la rue des Bougeries pour l'accès au Collège et au Gymnase des Charbonnières.

Les objectifs du réaménagement de la voirie sont les suivants :

- Aménagement d'un carrefour à feu à l'intersection de la RD1005 de la rue des Bougeries et de la rue de la Place d'armes ;
- Redimensionnement de la rue des Bougeries pour la circulation des bus scolaires ;
- Installation d'un PAV avec des conteneurs semi-enterrés sur la rue des Bougeries à charge du promoteur ;
- Création de cheminements piétons/cycles sécurisé ;
- Installation d'un point d'apport volontaire de tri et d'ordures ménagères

En outre, ce carrefour, situé sur l'axe du BHNS, permettra d'assurer la desserte du nouveau programme immobilier en cours de construction.

S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental en agglomération, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs des deux collectivités vis-à-vis de ce projet d'aménagement.

Le Département de l'Ain transférera la maîtrise d'ouvrage de renouvellement de la couche de roulement et du marquage de la RD 1005 à la Commune d'Ornex.

Le département versera à la commune d'ORNEX, une participation de 82 130.41 euros TTC décomposé comme suit :

- 54 209.09 euros TTC pour les chaussées
- 27 921.32 euros TTC pour la signalisation lumineuse tricolore

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la création d'un carrefour en tourne-à-gauche entre la RD 1005 et la rue des Bougeries.

- **DIT** que les coûts et recettes afférents seront imputés au budget de la commune

Fait à Ornex, le 12 avril 2024

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 16 avril 2024  
Affiché le : 16 avril 2024

**Willy DELAVENNE**  
2ème adjoint

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.